

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2019

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Adnane AKABLI se voit confier cette tâche.

Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Présents :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE
M. Gérard WEYN
M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA (*absent de la délibération n°19C047 à la délibération n°19C060 - présent de la délibération n°19C061 à la délibération n°19C098*)
M. Eric MONTES
M. Cédric LEMAIRE
M. Hassan BOUADDI (*absent de la délibération n°19C047 à la délibération n°19C048 - présent de la délibération n°19C049 à la délibération n°19C098*)
Mme Fabienne LAMBRE
M. Jean-Claude CABARET
Mme Danièle CARLIER

Mme Méral JAJAN (*absente de la délibération n°19C047 à la délibération n°19C048 - présente de la délibération n°19C049 à la délibération n°19C098*)
M. Adnane AKABLI
M. Hicham BOULHAMANE
Mme Isabelle MAUPIN (*absente de la délibération n°19C047 à la délibération n°19C048 - présente de la délibération n°19C049 à la délibération n°19C098*)
Mme Sylvie DUCHATELLE
M. Rémy RUFFAULT
Mme Monique DUTRIAUX
Mme Evelyne BLANQUET
M. Jean-Baptiste RIEUNIER
Mme Valérie LEFEVRE
M. Louis AMIEL
M. Gilbert DONATI
M. Serge MACUDZINSKI
Mme Florence BOQUET
Mme Marie-France BOUTROUE
M. Loïc LE BARS (*suppléant de M. Jean-Michel DARSONVILLE*)

Représentés :

M. Jean-Pierre BOSINO donne pouvoir à M. Abdelkrim KORDJANI
Mme Yvette FOURRIER-CESBRON donne pouvoir à Mme Marie-France BOUTROUE (*à l'exception de la délibération n°19C056*)
M. Max FREMINE donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE

M. Michaël SERTAIN donne pouvoir à Mme Sylvie DUCHATELLE
Mme Nellie ROCHEX donne pouvoir à M. Jean-Baptiste RIEUNIER
M. Claude ROBERT donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE
Mme Agnès PELFORT donne pouvoir à M. Frédéric BESSET

Absents excusés :

M. Jean-Luc DION
M. Frédéric TANGUY
M. Didier ROSIER
Mme Aïcha GUENDOUZE
Mme Yvette FOURRIER-CESBRON (*à la
délibération n°19C056*)
M. Mohamed ASSAMTI

Mme Marie-Paule BUZIN
Mme Marie-Christine SALMONA
Mme Dominique LELONG
Mme Jacqueline CROIX
M. Rehman QURESHI
Mme Mélanie HONOREZ

19C047 – DECISIONS DU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

19C048 – SUBVENTION VERSEE AU COMITE DE DEFENSE ET DE PROMOTION DE LA SANTE ET DES HOPITAUX DE CREIL ET SENLIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'accepter le versement d'une participation financière au comité de défense et de promotion de la santé et des hôpitaux de Creil et de Senlis qui s'élève pour 2019 à un montant de 500 euros, prélevée sur les crédits prévus au budget principal (fonction 025, article 6574).

19C049 – BARREAU ROUTIER DE RACCORDEMENT DE LA RUE LOUIS BLANC A LA RD 200 : ACQUISITION D'UN TERRAIN AU 191 RUE LOUIS BLANC A MONTATAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'acquérir une partie de la parcelle AY 818 située au 191, rue Louis Blanc à Montataire pour une contenance d'environ 413 m², propriété de Madame Eliane LAMPS et de Monsieur Guy RAYNAL, au prix de vingt et un mille cinquante euros (21 050 €) hors frais de notaire, conformément au plan ci-annexé.
- De demander si nécessaire la constitution d'une servitude de passage sur l'autre partie de la parcelle cadastrée AY 818 pour l'accès au terrain acquis par l'ACSO.

- De préciser que ce bien entrera dans le domaine privé de la communauté d'agglomération en tant que réserve foncière en vertu de l'article L 2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer toute promesse et tout acte nécessaire à cette acquisition.
- De dire que les frais d'actes et de division parcellaire seront à la charge de l'ACSO.
- D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

19C050 – ZAC GOURNAY - CONVENTION AVEC ORANGE - DISSIMULATION DE RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver la convention de dissimulation établie entre l'ACSO et Orange.
- d'autoriser le président à signer la convention et les documents y afférents.

19C051 – DEPOLLUTION DU SITE GOSS - REPONSE A UN APPEL A PROJETS ADEME

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De valider le projet proposé,
- D'approuver le plan de financement,
- De répondre à l'appel à projets ADEME « Travaux de dépollution pour la reconversion des friches urbaines polluées »,
- De solliciter les financements attachés,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

19C052 – BGE PICARDIE – SUBVENTION 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 6 240 € à BGE Picardie au titre de l'année 2019 pour les permanences effectuées à Saint Leu d'Esserent.

19C053 – INITIATIVE OISE SUD : SUBVENTION 2019 ET CONVENTION DE PARTENARIAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'accorder une subvention de fonctionnement à Initiative Oise Sud de 56 911,40 €,
- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe 1 et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

19C054 – ASSOCIATION CREONS LA COOP : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 2 000 € en faveur de l'association Créons la Coop,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document venant en application de cette décision.

19C055 – ASSOCIATION EMERGENCE EN SUD OISE : SUBVENTION ET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX RUE LOUIS BLANC A MONTATAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 5 600 € en faveur de l'association Emergence en Sud Oise,
- D'approuver la convention de mise à disposition de locaux de l'ACSO à l'association Emergence en Sud Oise telle que présentée en annexe 1,
- D'être le territoire de référence permettant à l'association de déposer son dossier au titre de l'appel à projets ACTE ou de toute autre demande de financement le nécessitant,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

19C056 – MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE L'OISE : SUBVENTION 2019 ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 36 voix pour et 2 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- D'accorder une subvention de fonctionnement de 144 066,45 €,
- D'accorder une subvention de 10 000 € pour le soutien dans l'organisation du Forum de l'Emploi,
- D'accorder une subvention de 10 000 € pour la gestion du suivi des clauses d'insertion,

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

19C057 – FINANCEMENT FORUM EMPLOI 2019 - CONVENTION AVEC LA CCPOH

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'approuver la convention relative au financement du Forum de l'Emploi 2019 entre l'ACSO et la CCPOH,
- D'autoriser le Président à la signer.

19C058 – GROUPEMENT DE COMMANDES TRANSPORT EXTRASCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De valider la convention de groupement de commande liant l'ACSO et les communes de Cramoisy, Montataire, Saint Leu d'Esserent, Saint Maximin, Saint Vaast lès Mello et Villers Saint Paul concernant l'organisation du transport extrascolaire à compter du 1er septembre 2019.
- D'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette convention.
- De désigner M. Frédéric TANGUY, titulaire et M. Jean-Michel DARSONVILLE, suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commande pour l'organisation des transports extrascolaires, pour la durée du mandat en cours.

19C059 – VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE LA LISTE DES VOIES - MONTATAIRE/THIVERNY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider la liste modifiée des voiries structurantes et de zones d'activité.

19C060 – SOLlicitation DE LA CENTRALE D'ACHAT PUBLIC DE L'OISE-HAUTS-DE-FRANCE « CAP'OISE HAUTS-DE-FRANCE » POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE SIGNALISATION ROUTIERE – ANNULE ET REMPLACE LA CONVENTION DE MANDAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 34 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- d'approuver la convention de mise à disposition de marché liant l'ACSO et la CAP'Oise Hauts-de-France ci-annexée ;

- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

19C061 – IMPLIK'ACTION : RECOURS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'attribuer les subventions aux associations ci-dessous pour assurer la mise en œuvre du projet :

JADE : 19 211 €

L'Association pour le couple et l'enfant : 8 220 €

La Ligue de l'enseignement : 4 524 €

- D'autoriser le président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

19C062 – VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « GESTION ET OCCUPATION TRANSITOIRE D'ESPACES INOCCUPES AU SEIN DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'approuver le lancement de cet appel à projet,
- D'autoriser le président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

19C063 – PARTENARIAT AVEC LE CERDD

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents en lien avec sa mise en œuvre.

19C064 – ADHESION AU COMITE 21

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à adhérer au Comité 21 et à signer tous les documents en lien avec cette adhésion et sa mise en œuvre.

19C065 – PROGRAMME WATTY A L'ECOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider le principe de lancement du programme Watty à l'école dans les conditions susmentionnées.

19C066 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ATMO HAUTS-DE-FRANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 39 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d'allouer une subvention de fonctionnement de 20 258 € à l'association ATMO Hauts-de-France au titre de l'exercice 2019.

19C067 – AVIS 2018 DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De prendre acte de l'avis 2018 émis par le Conseil de développement de l'ACSO.

19C068 – CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET : « LEVIERS D'OPTIMISATION POUR LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES ET PAPIERS (HABITAT COLLECTIF) »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à présenter le dossier de candidature de la collectivité et à signer tous les documents y afférents.

19C069 – SITE NATUREL DES GLACHOIRS : CONVENTION D'USAGE DE TERRAINS POUR LA PRATIQUE DE L'ESCALADE, DE LA PROMENADE ET DE LA RANDONNÉE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'approuver les termes de la convention d'autorisation provisoire d'usage de terrains à titre précaire appartenant à la société B.P.E LECIEUX ;

- D'approuver les termes de la convention pour équipement, rééquipement ou remise aux normes du site naturel d'escalade « Les Glachoirs » à établir avec le Comité Territorial de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade de l'Oise ;
- D'approuver les termes de la convention pour contrôle et entretien du site naturel d'escalade « Les Glachoirs » à établir avec le Comité Territorial de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade de l'Oise ;
- D'autoriser le Président de l'ACSO ou son représentant à signer les conventions.

19C070 – VENTE D'OUVRAGES ET PRODUITS ACSO PAR L'EPIC – OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'autoriser la vente des ouvrages « Le Grand Creillois Industriel » réalisés par l'ACSO via l'EPIC – Office de Tourisme Creil Sud Oise ;
- D'accepter que l'EPIC – Office de Tourisme perçoive intégralement les recettes issues du produit de ces ventes.
- D'autoriser la vente ou la diffusion de tout ouvrage et/ou de tout produit réalisé ou acquis par l'ACSO visant la promotion du territoire avec modalités à définir.

19C071 – AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ACSO ET L'EPIC - OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE : SUBVENTION 2019 (ACOMPTE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'entériner le montant de la subvention 2019 à l'EPIC – Office de Tourisme Creil Sud Oise d'un montant de 385 500 € ;
- D'accepter le versement d'un acompte de 128 500 € à l'EPIC - Office de Tourisme Creil Sud Oise correspondant à un tiers du montant de la subvention 2019 ;
- D'approuver l'avenant N°3 à la convention d'objectifs établie entre la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et l'EPIC - Office de Tourisme Creil Sud Oise précisant que le versement de cet acompte sera réalisé à la notification dudit avenant ;
- D'autoriser le Président de l'ACSO ou son représentant à signer l'avenant.

19C072 – BUDGET PRINCIPAL - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2019 du budget principal les résultats de l'exercice 2018,

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 en partie au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 Réserves pour un montant de 3 091 681,64 € et d'affecter le solde, d'un montant de 2 386 504,53 €, en section de fonctionnement au chapitre 002,
- de reporter en section d'investissement, au chapitre 001, le déficit estimé soit 1 841 948,24 €.

19C073 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2019 du budget annexe Transport les résultats de l'exercice 2018,
- de reporter en section d'exploitation le déficit estimé soit 4 664,52 €,
- de reporter en section d'investissement l'excédent estimé soit 23 558,35 €.

19C074 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2019 du budget annexe Transports Urbains les résultats de l'exercice 2018,
- de reporter en section d'investissement l'excédent estimé soit 1 432 707,83 €.

19C075 – BUDGET ANNEXE GOURNAY-LES-USINES - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2019 du budget annexe Gournay-les-Usines les résultats de l'exercice 2018,
- d'affecter en partie le résultat de fonctionnement 2018 soit 390 413,71 € au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 Réserves, et d'affecter le solde, d'un montant de 36 312 €, en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes),
- de reporter en section d'investissement le déficit estimé soit 390 413,71 € au chapitre 001 (dépenses).

19C076 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2019 du budget annexe Les Marches de l'Oise les résultats de l'exercice 2018,
- de reporter en section de fonctionnement l'excédent estimé soit 92 334,25 €,
- de reporter en section d'investissement l'excédent estimé soit 577 707,49 €.

19C077 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2019 du budget annexe Eau Potable les résultats de l'exercice 2018,
- d'affecter le résultat d'exploitation 2018 en partie au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 Réserves pour un montant de 84 246,45 € et d'affecter le solde, d'un montant de 1 837 539,85 €, en section d'exploitation au chapitre 002,
- de reporter en section d'investissement, au chapitre 001, l'excédent estimé soit 20 712,93 €.

19C078 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions

DECIDE :

- de reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2019 du budget annexe Assainissement les résultats de l'exercice 2018,
- de reporter en section d'exploitation l'excédent estimé soit 5 626 312,12 €,
- de reporter en section d'investissement l'excédent estimé soit 1 798 328,53 €.

19C079 – BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions

DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2019 du budget principal dont l'équilibre est présenté ci-dessous.
- D'autoriser le Président à lever les emprunts nécessaires dans la limite de 13.040.693,79 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
DEPENSES			
Opérations réelles	58 437 715,30	0,00	57 731 344,42
Opérations d'ordre	4 929 927,75	0,00	6 975 153,81
Reprise résultat antérieur		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	63 367 643,05	0,00	64 706 498,23

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
RECETTES			
Opérations réelles	61 086 361,00	0,00	62 134 638,70
Opérations d'ordre	165 059,00	0,00	185 355,00
Reprise résultat antérieur	2 116 223,05	0,00	2 386 504,53
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	63 367 643,05	0,00	64 706 498,23

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
DEPENSES			
Opérations réelles	20 221 380,77	2 269 193,85	25 206 120,43
Opérations d'ordre	365 059,00	0,00	185 355,00
Reprise résultat antérieur	7 066 353,66	0,00	1 841 948,24
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	27 652 793,43	2 269 193,85	27 233 423,67

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
RECETTES			
Opérations réelles	22 522 865,68	1 019 460,45	20 258 269,86
Opérations d'ordre	5 129 927,75	0,00	6 975 153,81
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	27 652 793,43	1 019 460,45	27 233 423,67

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	91 020 436,48	2 269 193,85	91 939 921,90
-------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	91 020 436,48	1 019 460,45	91 939 921,90
-------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------

19C080 – BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions

DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe transport dont l'équilibre est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
DEPENSES			
Opérations réelles	817 069,00	0,00	551 302,00
Opérations d'ordre	2 879,00	0,00	627,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	4 664,52
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	819 948,00	0,00	556 593,52

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
RECETTES			
Opérations réelles	814 800,00	0,00	552 297,52
Opérations d'ordre	5 148,00	0,00	4 296,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	819 948,00	0,00	556 593,52

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
DEPENSES			
Opérations réelles	25 807,95	0,00	19 889,35
Opérations d'ordre	5 148,00	0,00	4 296,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 955,95	0,00	24 185,35

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
RECETTES			
Opérations réelles	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre	2 879,00	0,00	627,00
Reprise résultat antérieur	28 076,95	0,00	23 558,35
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	30 955,95	0,00	24 185,35

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	850 903,95	0,00	580 778,87
-------------------------------	-------------------	-------------	-------------------

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	850 903,95	0,00	580 778,87
-------------------------------	-------------------	-------------	-------------------

- D'accepter le versement d'une participation financière au budget annexe transport d'un montant maximal de 11 164,52 € prélevée sur les crédits prévus au budget principal (fonction 815, article 65 737).

19C081 – BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions

DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe transports urbains dont l'équilibre est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
DEPENSES			
Opérations réelles	6 151 545,00	0,00	6 460 565,48
Opérations d'ordre	467 998,00	0,00	416 295,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	6 619 543,00	0,00	6 876 860,48

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
RECETTES			
Opérations réelles	6 483 610,00	0,00	6 736 783,48
Opérations d'ordre	135 933,00	0,00	140 077,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	6 619 543,00	0,00	6 876 860,48

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
DEPENSES			
Opérations réelles	1 994 326,57	0,00	2 692 331,83
Opérations d'ordre	270 233,00	0,00	293 127,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 264 559,57	0,00	2 985 458,83

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
RECETTES			
Opérations réelles	723 674,07	0,00	983 406,00
Opérations d'ordre	602 298,00	0,00	569 345,00
Reprise résultat antérieur	938 587,50	0,00	1 432 707,83
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 264 559,57	0,00	2 985 458,83

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	8 884 102,57	0,00	9 862 319,31
-------------------------------	---------------------	-------------	---------------------

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	8 884 102,57	0,00	9 862 319,31
-------------------------------	---------------------	-------------	---------------------

19C082 – BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE GOURNAY-LES-USINES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions

DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe Gournay les usines dont l'équilibre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**BUDGET TOTAL 2019**

DEPENSES	
Opérations réelles	1 850 951,00
Opérations d'ordre	2 465 691,00
Reprise résultat antérieur	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 316 642,00

BUDGET TOTAL 2019

RECETTES	
Opérations réelles	564 639,00
Opérations d'ordre	3 715 691,00
Reprise résultat antérieur	36 312,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 316 642,00

SECTION D'INVESTISSEMENT**BUDGET TOTAL 2019**

DEPENSES	
Opérations réelles	0,00
Opérations d'ordre	3 715 691,00
Reprise résultat antérieur	390 413,71
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 106 104,71

BUDGET TOTAL 2019

RECETTES	
Opérations réelles	1 640 413,71
Opérations d'ordre	2 465 691,00
Reprise résultat antérieur	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 106 104,71

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	8 422 746,71
-------------------------------	---------------------

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	8 422 746,71
-------------------------------	---------------------

19C083 – BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions

DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe Marches de l'Oise dont l'équilibre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET 2019
DEPENSES			
Opérations réelles	44 807,00	0,00	41 006,00
Opérations d'ordre	132 064,63	0,00	89 828,25
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	176 871,63	0,00	130 834,25

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET 2019
RECETTES			
Opérations réelles	38 500,00	0,00	38 500,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
Reprise résultat antérieur	138 371,63	0,00	92 334,25
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	176 871,63	0,00	130 834,25

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET 2019
DEPENSES			
Opérations réelles	74 520,00	0,00	52 120,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	74 520,00	0,00	52 120,00

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET 2019
RECETTES			
Opérations réelles	20,00	0,00	20,00
Opérations d'ordre	132 064,63	0,00	89 828,25
Reprise résultat antérieur	605 198,35	0,00	577 707,49
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	737 282,98	0,00	667 555,74

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	251 391,63	0,00	182 954,25
-------------------------------	-------------------	-------------	-------------------

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	914 154,61	0,00	798 389,99
-------------------------------	-------------------	-------------	-------------------

19C084 – BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions

DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe eau potable dont l'équilibre est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
DEPENSES			
Opérations réelles	3 026 538,00	0,00	3 383 520,00
Opérations d'ordre	1 583 130,21	0,00	3 224 373,85
Reprise résultat antérieur		0,00	
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	4 609 668,21	0,00	6 607 893,85

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
RECETTES			
Opérations réelles	4 395 000,00	0,00	4 713 800,00
Opérations d'ordre	36 370,00	0,00	56 554,00
Reprise résultat antérieur	178 298,21	0,00	1 837 539,85
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	4 609 668,21	0,00	6 607 893,85

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
DEPENSES			
Opérations réelles	2 359 888,12	118 622,38	3 286 442,23
Opérations d'ordre	46 370,00	0,00	56 554,00
Reprise résultat antérieur	304 050,11	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 710 308,23	118 622,38	3 342 996,23

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
RECETTES			
Opérations réelles	1 117 178,02	13 663,00	97 909,45
Opérations d'ordre	1 593 130,21	0,00	3 224 373,85
Reprise résultat antérieur		0,00	20 712,93
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 710 308,23	13 663,00	3 342 996,23

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	7 319 976,44	118 622,38	9 950 890,08
-------------------------------	---------------------	-------------------	---------------------

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	7 319 976,44	13 663,00	9 950 890,08
-------------------------------	---------------------	------------------	---------------------

19C085 – BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions

DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2019 du budget annexe assainissement dont l'équilibre est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
DEPENSES			
Opérations réelles	3 777 016,60	0,00	3 922 522,00
Opérations d'ordre	6 664 566,50	0,00	6 954 354,12
Reprise résultat antérieur		0,00	
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	10 441 583,10	0,00	10 876 876,12

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
RECETTES			
Opérations réelles	4 991 600,00	0,00	4 992 800,00
Opérations d'ordre	160 825,00	0,00	257 764,00
Reprise résultat antérieur	5 289 158,10	0,00	5 626 312,12
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	10 441 583,10	0,00	10 876 876,12

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
DEPENSES			
Opérations réelles	10 414 472,66	1 023 572,11	8 850 912,65
Opérations d'ordre	360 825,00	0,00	257 764,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 775 297,66	1 023 572,11	9 108 676,65

	BUDGET 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2019
RECETTES			
Opérations réelles	1 407 595,00	31 994,00	355 994,00
Opérations d'ordre	6 864 566,50	0,00	6 954 354,12
Reprise résultat antérieur	2 503 136,16	0,00	1 798 328,53
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 775 297,66	31 994,00	9 108 676,65

TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES	21 216 880,76	1 023 572,11	19 985 552,77
-------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------

TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	21 216 880,76	31 994,00	19 985 552,77
-------------------------------	----------------------	------------------	----------------------

19C086 – SUBVENTION VERSEE AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS ET AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions

DECIDE :

- D’accepter le versement d’une participation financière au budget annexe transports urbains qui s’élève pour 2019 à un montant maximal de 2 596 183,48 € et au budget annexe transport de 11 164,52 €, prélevée sur les crédits prévus au budget principal (fonction 815, article 65 737).

19C087 – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
 - AP 1 Marché de maîtrise d’œuvre I1-I2 Gournay « voie nouvelle / carrefour des Forges »
 - AP 2 Requalification de l’Île Saint Maurice à Creil
 - AP 3 Passerelle sur l’Oise / Pont Y
 - AP 5 Matériel de collecte OM
 - AP 9 Aire d’accueil des gens du voyage
 - AP 11 Acquisitions foncières
 - AP 19 Accession sociale
 - AP 20 Subventions parc privé OPAH
 - AP 21 Schéma d’accessibilité PMR transports
 - AP 22 Mise en accessibilité des bâtiments
 - AP 24 Travaux schéma circulations douces
 - AP 25 Etude gare-passerelle
 - AP 26 Reconversion site GOSS
 - AP 27 Gare Cœur d’Agglo
 - AP 28 ZAC Gournay – Equipements publics
 - AP 29 Ligne Roissy Picardie
 - AP 30 Reconversion BA 110
- de clôturer l’autorisation de programme et crédits de paiement suivante :
 - AP 14 Liaison Coubertin Jaurès
- de créer l’autorisation de programme et crédits de paiement suivante :
 - AP 31 Aménagement voiries transports collectifs
- de réviser les autorisations d’engagement et crédits de paiement suivantes :
 - AE 7 Gare Cœur d’Agglo
 - AE 8 Suivi animation OPAH
 - AE 10 Etudes pollution
 - AE 17 Maîtrise d’œuvre urbaine et sociale gens du voyage
 - AE 18 Expertises géomètre

- AE 20 PLH

19C088 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATION D’ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- de réviser l’autorisation de programme et crédits de paiement « AP 1 Acquisition des bus »,
- de réviser l’autorisation d’engagement et crédits de paiement « AE 1 AMO renouvellement DSP ».

19C089 – BUDGET ANNEXE GOURNAY-LES-USINES – AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- de réviser les autorisations d’engagement et crédits de paiement suivantes :
- AE 1 Viabilisation Commercialisation,
- AE 2 Maîtrise foncière.

19C090 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- de réviser l’autorisation de programme et crédits de paiement « APCP 1 Renouvellement des réseaux d’eau potable ».

19C091 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATION D’ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
 - APCP 1 Création de deux postes de refoulement et conduites / ZAC Gournay à Creil,
 - APCP 2 Renouvellement canalisations.
- de réviser l’autorisation d’engagement et crédits de paiement suivante :
 - AECF 2 Schéma directeur ACSO.

19C092 – VOTE DES TAUX 2019 - FISCALITE MENAGES ET PROFESSIONNELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- De reconduire pour 2019 les taux additionnels des taxes directes locales sur les ménages :
 - Taxe d'habitation : 11,18%
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,49%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,09%
- D'appliquer la part du taux mise en réserve de 0,23% sur le taux de la Cotisation foncière des entreprises faisant passer le taux à 29,98%.
- De reconduire les exonérations votées par le Conseil communautaire les années précédentes.
- De reconduire la suppression d'exonération votée par le Conseil communautaire les années précédentes.

19C093 – COTISATIONS ACSO 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter le renouvellement des adhésions et le versement des cotisations annuelles 2019 telles que détaillées ci-dessus à :
 - Villes de Frances,
 - Oise les Vallées,
 - AdCF,
 - CAP'Oise Hauts-de-France.

19C094 – DUREE DES AMORTISSEMENTS DES BIENS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES DE L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'adopter les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et subventions d'équipements versées précitées pour l'ensemble des biens de l'ACSO.

19C095 – CREATION CAISSE AVANCES / MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS AU RESEAU ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'autoriser le Président de l'ACSO à mettre en œuvre le dispositif de caisse d'avances dans le cadre des aides financières reversées aux particuliers pour la mise en conformité de leur branchement au réseau assainissement.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la mise en place de ce dispositif.

19C096 – RAPPORT RELATIF AUX OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA COUR REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION 2011-2016 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT «SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE» (SPLA SAO)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 20 septembre 2018 sur la gestion 2011 - 2016 de la Société Publique Locale d'Aménagement « Société d'Aménagement de l'Oise ».

19C097 – CONVENTION DE GESTION DE SERVICE INFORMATIQUE ENTRE L'ACSO ET CREIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention de gestion de service informatique ainsi que tout document y afférent entre l'Agglomération Creil Sud Oise et la ville de Creil.

19C098 – AVENANTS AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX RUE LOUIS BLANC A MONTATAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver les avenants aux conventions de mise à disposition de locaux de l'Agglomération Creil Sud Oise aux Syndicat Mixte de la Vallée de la Brèche (SMVB) et Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) pour la période 2019-2021.
- d'autoriser le Président à les signer.